



MANDAT DE DÉSIGNATION D'UNE PLATEFORME AGREEE (PA)
DONNÉ A VOTRE EXPERT-COMPTABLE

Dans le cadre de la réforme de la facturation électronique introduite par la loi n°2022-1157 de finances rectificative pour 2022, instaurant l'obligation de facturation électronique, le présent mandat (ci-après le « Mandat ») est établi comme suit :

ENTRE :

- **NOM et Prénom :**

Agissant en qualité de représentant légal de la société :

- **Raison sociale :**
- **Numéro SIREN :**
- **Siège social :**

(ci-après désigné le « Mandant »)

ET

- **NOM et Prénom :**

Agissant en qualité de représentant légal de la société :

- **Raison sociale :** HOCHÉ ET ASSOCIÉS
- **Numéro SIREN :**
- **Siège social :**

(ci-après désigné le « Mandataire »)

Individuellement désignée une « Partie » et collectivement désignées les « Parties » ;

OBJET DU MANDAT

Dans le cadre du présent mandat, le Mandant donne expressément mandat au Mandataire pour la réalisation de la mission suivante (ci-après la "Mission") :

- Procéder, en mon nom et pour mon compte, à la sélection et à la désignation d'une Plateforme Agréée (PA) au sens de l'Article 289 bis du CGI, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire partenaire de Hoche et Associés.

Cette Plateforme Agréée aura pour rôle :

- L'émission, la transmission et la réception de factures électroniques et la transmission des données de facturation à l'administration fiscale (e-invoicing),
- la transmission de données de transaction et de paiement à l'administration fiscale (e-reporting).

ÉTENDUE DU MANDAT

Le présent mandat couvre l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la réalisation de la Mission, notamment :

- la communication avec les autorités compétentes et les prestataires concernés,
- la signature de tout formulaire nécessaire pour formaliser l'accord du Mandant,
- la transmission de ces documents aux administrations ou autorités compétentes,
- et l'actualisation, par la PA désignée, de la ligne d'annuaire correspondant au SIREN du Mandant.

Le Mandataire s'engage à tenir informé le Mandant de l'avancement des démarches entreprises dans le cadre du présent mandat.

Le Mandant s'engage à fournir au Mandataire toutes les informations utiles et nécessaires à l'exécution de la Mission.

CONDITIONS GENERALES

Le présent Mandat est établi dans le cadre de la lettre de mission signée entre les (ci-après la « Lettre de mission »). Le Mandat est conclu pour une durée équivalente à celle de la Lettre de Mission et pour la durée de la lettre de mission signée entre les Parties. Le présent Mandat prend effet à compter de sa signature par les Parties.

Le Mandat pourra être révoqué à tout moment par l'une ou l'autre des Parties, par courrier recommandé avec accusé de réception. La révocation prendra effet à compter de sa réception.



Les représentants des deux Parties déclarent être légalement habilités et/ou disposer des pouvoirs nécessaires pour signer le présent Mandat, et affirment donner leur consentement de manière libre et éclairée.

Fait à

Le

Pour le client

M. / Mme

Pour Hoche et Associés

M. / Mme

